378		
C'pton Recette de novembre Payé: Frais de port\$ 0 Louis Gervais	\$30.75 .11 .00 .00	
Ensemble	\$19.11	
Reste en mains Plus 17 insignes	\$ 1.64 \$17.00	
En tout St-Hilaire	\$18.64	
Recette de novembre\$ 5.45 Remis à Trés, général 5.45		
St-Athanase Balance d'octobre \$10.00 Recette de novembre 17 40		
Ensemble	\$27.40 3.00 3.40	
Ensemble	\$17.40	
Reste en mains	\$1000	
Lundi, 16 Janvier 1893. Présidence de Jos Leduc, écr, Pré-		
Présents: MM. H. Gai	idette, L.	

Cordeau, N. Cormier, H. Langevin, Ensemble, reçu des Suceurs.\$285.18 F. Lajoie, J. B. Hevey, J. H. Blan-chard, J. Marsan et J. A. Cadotte.

Après lecture et sur proposition de M. J. H. Blanchard appuyé par M. H. Gaudette, les trois derniers rapports sont approuvés.

Applications pour bénéfices de MM. Magloire Malhiot, 7 janvier. Visiteur: Jos. Marsan.

Jos. Casavant (Fiskdale, Mass), 5 anvier.

Résolu de payer aux malades suivents, tout ce que requis ayant été par eux fourni.

O. Côté, 2 janvier à 16 janvier,\$6.00 Oct. Lajoie, 6.00 Ls Laporte, 6.co J. de Langis, 5.00 6.00 J. Cabana, 6.00 Alf. Tanguay, Jos. B. Benoit, 6.00 6.00 Chs Moison, Jean Benoit, 6.00 H. Choquet,26 déc. à 16 janv., 9.00 C. Lorange, 9 janv. à 16 jan, 300 M. Guillerie, 23 déc. à 16 janv, 650 P. Baillargeon, 22 déc à 7 janv, 7.00 J.A Gaudreau.29 déc.à 12 janv., 6.00 C. Dupuis, 31 déc à 16 janvier, 6 co J.B.Monjeau, 5 janv. à 16 jan., 1.50 H. Langeiier, 3 janv.à 16 jan., 2.00 Z Phaneuf, 2 janv. à 16 janv., 3.00

M. H. Langelier, étant présent, annonce qu'il fait don à la caisse spéciale de la Société du montant à lui échu pour maladie jusqu'à ce jour : et des remerciements lui sont ¥otés.

Demandes pour admission et certificat requis pour M.:

Jos. Bergeron, cordonnier, 21 ans,

St-Hyacinthe. MM. Odias Ménard, de Granby, ditarticle, les certificats du médecin très bien exécuté la messe du se-le bonheur. Mais le bonheur n'est puissante. La foi pratique à l'exis-

tatant qu'ils sont en un bon état de santé.

Ilt le Comité s'ajourne après avoir expédié quelques autres affaires de routine.

Rapport sinancier du Sec.-Trés à Si-Hyacinthe pour le mois de décembre dernier

Bal, de nov. à St-Hyacint\$	7,446.52
Kecette de decembre	560.21
Ensemble\$	8,006 73

Dehourses en décembre... 537.61 Balance en caisse..... \$7,469.12

1	RECETTE	
1	Reçu des membres à St-Hy\$	275.03
1	De St-Athanase	25.67
	De St-Pie	1377
	D'Upton	15.00
	De Laprésentation	940
	De St. Hugues	54.00
İ	De St-l iboire	21.65
	De St-Judes	5.00
	De Marieville	43,co
,	De St-Dominique	15.00
	De St-Simon	4.00
	De Ste-Rosalie	10.00
	De St-Théodore	20.00
	De St-Hilaire	27.40
	De l'Ange-Gardien	9.00
,	De St-Charles	12 29

Ensemble, reçu des Suceurs.5	205.18
En tout. Grand total\$ DÉPENSE	560.21
Examen d'aspirants	4.00
Décès I. Monjeau (balancè).	250.00
Déeès d'épouse	25.00
Charles Moison	18.00
Pierre Larivière (St-Judes)	2.00
Propagande, etc	12.45
H. Choquette (Petit Rang).	5.00
Jos. Cabana	12.00
J. de Langis	18.00
SecTrés	12.50
Alfred Tanguay	12,00
Pierre Hebert	12.00
Oct. ! ajoic, (St-Joseph)	12.00
Louis Laporte	12.00
Jean Benoit	12.00
Ovilat Côté	12.00
Iréne Choquette	12.00
Revd J. Barré (Manitoba)	12.50
P. Baillargeon (Athols Mass).	13.00
Albert Chagnon	2.5
Napoléon Demers	1.50
Pierre Loiselle	3.00
Frais de Bur, timbres reçus, &.	3.66
Prix d'un Safe	45.00
Alexandre Champigny	6.∞
Jos. B. Benoit	1.00
Michel Daigle	0.50
Clément Dupuis (St-Roch)	1.50
Napoléon Daignault	4.50

\$537.61

St-Donis

A St Denis, le dix de ce mois, M. Isidore Dragon et son épouse, Dame Marie Angers ont célébré leur noces d'or. A loccasion de cette fête, une messe solennelle a été chantée par et Jos. Catudal dit St-Jean, de St- le Reverend Messire O Donnell, curé, Louis de Mile-End, ayant satisfait a qui a adressé a l'heureux couple une contes les exigences de l'article 258, jolie allocution. Le chœur, sous la sont admis à jouir des avantages du direction de M. J. Bte Desrouers a

de la Société par eux fournis cons- | cond ton ainsi que l'" Ave Maria " | de Lambillot, chantée par M. Raphaël Dragon et son épouse.

Après l'office Divin, toute la fa-mille s'est réunie au domicile des héros de la fête à qui l'on a présenté des adresses et des cadeaux magnifiques.

Doces

Nous regrettons d'apprendre la mort, arrivée presque subitement la semaine dernière, de l'épouse de M. Elie Archambault, l'un de nos confrères a St-Charies depuis 5 mois seulement. Nous offrons au confrère si cruellement éprouvé nos plus vives sympathies.

BIBLIOGRAPHIE

[Voir annence L. A. Choquet et frère]

La morale, par Paul Janet, membre de l'Institut et professeur à la Faculté des lettres de Paris. 1. vol. in-12 de 615 pages. Paris: Ch. Delagrave, éditeur, 15

rue Soufflot.

L'auteur, comme il le dit dans sa préface, a essayé de remonter aux principes, de démêler les idées fondamentales de la morale et d'en présenter une exposition systématique.

Son principe fondamental est que le bien moral suppose un bien naturel qui lui est antérieur et qui lui sert de fondement, Ces biens naturels, antérieurs au bien moral et qui devront être l'objet d'un choix, ne s'évaluent pas par le plaisir qu'ils nous procurent, mais par un caractère intrinsèque qu'il appelle leur excellence et qui est indépendant de notre manière de sentir.

Ce qu'il y a de plus excellent pour l'homme, c'est donc l'excellence de son âme et, dans son âme, de la partie la plus haute et la meilleure, la personnalité, c.-à-d. la volonté raisonnable. Mais l'excellence de la personnalité ne consiste pas seulement en elle-même, elle consiste encore dans son union avec la personnalité des autres hommes, c.à-d. dans la fraternité et aussi dans son dévouement à des biens impersonnels tels que le beau, le vrai et le saint. Cette excellence idéale de la personne humaine est ce que l'on appelle la perfection.

De cette distinction, toutefois, il ne suit pas one le plaisir ne soit pas un bien ; car l'auteur admet que le plaisir est inséparable de l'acte, que l'acte le plus élevé donne le plaisir le plus élevé et que la perfection est en elle-même une source de bonheur; que le bien, c'est le bonkeur.

Le bien pour l'homme ne peut être que son propre bien ; c'est ce que les utilitaires ont bien vu, car il serait contradictoire qu'un être fut tenu de poursuivre un but contraire à sa nature. Toutes les lois ont elles sont les lois : la loi morale seule serait-elle au détriment de ceux personnel : c'est l'espri. auxquels elle commande! C'est ce non de justice et d'amour.

pas un calcul, un choix, une combinaison de plaisirs; c'est la plus haute joic, le plus pur plaisir, adéquat à la plus haute excellence.

La doctrine de la perfection et la doctrine du bonheur, qui s'identifient dans le fond, n'excluent point la doctrine du devoir. Le devoir, c'est la loi qui nous impose de rechercher notre perfection, c. à-d. notre vrai bonheur.

Comme il y a un bonheur vrai et un bonheur faux, un bonheur qui résulte de l'excellence de notre nature et un autre de notre sensibilité satisfaite, on comprend qu'il puisse y avoir une obligation de rechercher le vrai et de sacrifier le faux. C'est ce qu'entendent tous les moralistes en opposant les vrais biens aux faux biens, et en recommandant aux hommes de rechercher les premiers, et non les seconds.

Comme l'homme veut naturellement le bien, d'une part il veut le vrai bien, et de l'autre il veut aussi l'apparence du bien. Or la volonté qui veut le vrai bien, commande à la volonté qui veut le bien apparent : ce commandement est l'obligation morale. Il admet donc, avec Kant, l'autonomie de la volonté, comme principe législateur de la morale.

Quoique la loi soit obligatoire par elle-même, elle ne l'est pour nous qu'autant que nous la connaissons. Il accepte donc ce principe de la morale de Fichte: "Obéis à la conviction actuelle que tu as de ton devoir " en d'autres termes : Obéis à ta conscience. Mais cette règle sup-pose ce postulat : c'est que chacun fera effort pour rapprocher sa conscience actuelle de l'état d'une conscience absolue qui serait identique à la loi elle-même.

Le bien naturel et essentiel étant le fondement du devoir, le domaine du bien et le domaine du devoir sont absolument équivalents et il admet avec Kant que le lien moral en est au contraire la conséquence : Le devoir consiste à faire le bien; le bien consiste à faire son devoir.

Il rejette la distinction reçue des devoirs stricts et des devoirs larges. Selon lui, il ne peut y avoir de devoir large, en ce sens qu'on pourrait l'accomplir ou ne pas l'accomplir à sa volonté. Ainsi, tout devoir est strict quant à la forme; mais dans l'application les devoirs sont déterminés ou indétermines, selon la nature des objets qui en sont la ma-

La vie future ne de t pas être considérée comme un salaire, mais comme la jouissance paisible de ce qui seul a du prix, la perfection : Elle n'est pas à proprement parler une récompense mais une delivrance.

L'immortalité n'est pas individuelle, mais elle est personnelle. La personne n'est pas l'individu. L'individu se compose de tous les accidents particuliers qui distinguent un homme d'un autre ; ces accidents pour objet l'avantage des sujets dont | périssent avec nous : c'est la chair. La personne est la conscience de l'im-

La morale conduit à la religion, qu'il lui est impossible d'admettre, qui n'est autre chose que la croyance Elle serait alors une loi de tyrannie, à la bonté divine Si le monde ne dérive pas du bien, et ne va pas au Ainsi, le bien est en même temps bien, la vertu est une chimère im-